

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 8 juillet à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme JACQUET Aurélie est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence2
Étaient présents2
Étaient absents et excusés2
2. DELIBERATION AMO TRAVAUX ASAINISSEMENT2
3. OUVERTURE D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER POUR 20H2
4. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE2
5. RECONDUCTION DU BAIL LICENCE IV2
6. ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE3
7. RETOUR DIAGNOSTIC STRUCTURE ANCIENNE CURE3
8. MODIFICATION DU TARIF CANTINE RPC3
9. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DE DECHETS3
10. DELIBERATIONS GROUPEMENT DE COMMANDES IRVE4
11. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS MUNICIPALES4
12. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothee
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- M. CHAVET Clément, excusé

Approbation du procès-verbal du 24 Juin 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 24 Juin 2024

2. DELIBERATION AMO TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de mettre à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération validation devis AMO nouveaux travaux d'assainissement

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, 1^{er} adjoint

Il explique qu'en raison de la dernière tranche de travaux d'assainissement à effectuer sur la commune, il convient de valider le devis du cabinet Réalité Environnement chargé de l'AMO, et des demandes de subventions dans le cadre de ces travaux. Indique le coût de l'AMO HT 38 190€

Informe qu'un second schéma directeur devra être à l'étude pour intégrer le domaine du moulin et les nouveaux lotissements. Le quartier « Servisey » reste à l'étude pour l'instant, quartier en non collectif.

Le budget de l'Assainissement pourra financer une partie des travaux, environ 150 000€. Un recours à un emprunt sera certainement envisageable.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour le devis présenté.

3. OUVERTURE D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER POUR 20H

Rapporteur : Monsieur MANCINI Cédric, maire

Explique qu'il convient de prévoir d'ouvrir un poste saisonnier, pour remplacer les employés durant la saison estivale, à raison de 20h par semaine. Poste pour des jeunes à la recherche d'emplois d'été.

4. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Mme BESSARD Véronique, secrétaire générale

Informe que les RAR de l'opération 70 se sont reportés par erreur sur l'opération 79 pour la somme de 144 000€. Il convient de les remettre sur l'opération initiale 70.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce transfert de crédit.

5. RECONDUCTION DU BAIL LICENCE IV

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy

Il informe que le nouveau buraliste souhaite récupérer la licence IV de la commune. Licence qui était louée au restaurant Siracusa.

Afin de lancer ce nouveau commerce, il serait souhaitable d'envisager un bail pour l'exploitation de cette licence. Monsieur le Maire précise qu'ils ont effectué la formation d'exploitation obligatoire.

Rappelle l'interdiction d'exploiter une licence à proximité des lieux cultes et des écoles.

Monsieur POTIN souligne qu'il faut déterminer une durée du bail au cas où un autre commerce serait intéressé. Il propose 6 mois de bail, mais cette durée ne sera pas retenue, trop courte pour un commerce qui débute. La durée de 1 an est donc retenue.

Le prix par mois est fixé à 107.33€ payable d'avance au trimestre.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable aux conditions définies pour l'exploitation de cette licence.

6. ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

En raison des travaux de l'église, un accompagnement financier peut être envisagé de la part de la fondation du patrimoine.

Une adhésion est donc demandée, à hauteur de 200€ par an.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable

7. RETOUR DIAGNOSTIC STRUCTURE ANCIENNE CURE

Rapporteur : M. POTIN Fabien

Il informe qu'il a demandé à une entreprise spécialisée, de réaliser une étude pour connaître la solidité de la structure du bâtiment de l'ancienne cure.

Donne lecture du compte rendu et des conclusions du rapport, qui sont favorables sur l'ensemble de la structure, sauf sur la charpente qui demande quelques réparations (Renforcement de la béquille ferme dans les combles, fissures à réparer au sud sur les linteaux, renforcement coupe feux sous face dalle chaufferie etc..)

Demande de devis à un couvreur, pour réparation de la couverture afin de protéger le bâtiment. Il rappelle la possibilité d'obtenir des subventions pour des travaux de rénovation destinés à un local communal, mais aucune subvention n'est possible sur des travaux de rénovation d'appartements.

Demande à l'ensemble des conseillers de réfléchir et de proposer des idées sur l'usage de ce bâtiment à rénover ou pas. Réflexion à aborder lors d'un prochain conseil.

8. MODIFICATION DU TARIF CANTINE RPC

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Informe qu'au 1^{er} septembre la Sté RPC va augmenter les prix des repas de la cantine des enfants et des adultes de 0.13 centimes pour les enfants et de 0.14 centimes pour les adultes, ce qui laisse le repas des enfants à 3.24€ au lieu de 3.11€ et celui des adultes à 3.46€ au lieu de 3.32€.

Si aucune augmentation n'est faite la commune devra envisager de prendre en charge environ 2 000€ de plus, sur son budget.

Elle demande s'il ne faut prévoir d'augmenter le coût du repas des enfants et des adultes à la rentrée scolaire de 0.10€ afin de rétablir la perte. Ce qui passerait le coût du repas pour les enfants à 4.30€ au lieu de 4.20€ et celui des adultes à 5.30€ au lieu 5.20€

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette augmentation de 0.10€.

9. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DE DECHETS

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Il présente le rapport sur le prix, la qualité du service public de prévention, sur la gestion des déchets et son évolution.

Rappelle que la compétence déchets est mise en œuvre par le Pôle Déchets de la Communauté de Communes constitué de 16 agents, d'un vice-président et d'une commission environnement constitué d'élus communautaires et municipaux.

Quatre déchetteries sont mises en place : Chalamont, Chatillon sur Chalaronne, Saint André de Corcy et Vil-lars les Dombes.

Une recyclerie construite sur la commune de Chatillon sur Chalaronne. Structure faite dans le but de réduire l'empreinte carbone.

Puis donne le ratio par habitant : pour les déchets

En 2019 : 6 013 T soit 158kg/hab et en 2023 : 3 954 T soit 100kg/hab

Puis donne le ratio par habitant : pour les verres

En 2019 : 1 696 T soit 44 kg/hab et en 2023 : 1 567 T soit 40 kg/hab

Rappelle que les sacs jaunes sont remplacés par des containers. L'accès aux déchetteries se fait sur présentation d'un badge.

Informe que le textile est extrêmement polluant.

Fait prendre part que la sté OVADE est exploitée par le syndicat Mixte ORGANOM

Puis informe que la redevance incitative devrait encore augmenter dans les futures années.

10. DELIBERATIONS GROUPEMENT DE COMMANDES IRVE

Rapporteur : M. RUEZ Quentin

Ayant eu connaissance des délibérations très tardivement, M. RUEZ explique qu'il n'a pas beaucoup d'éléments techniques à fournir sur le sujet.

Il informe que la loi en vigueur obligera toutes les communes à se munir de bornes de recharges pour les véhicules électriques, pour tous les parkings de plus de 20 places. Le SIEA compétent et expertisé dans ce domaine interviendrait auprès des communes pour les aider financièrement dans ce projet. Pour cela il convient de :

1. D'adhérer au groupement de commandes via le SIEA, pour obtenir des tarifs attractifs,
2. D'accepter la modification des statuts du syndicat pour la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes adhérentes
3. D'autoriser le Syndicat à adhérer au fonds de concours afin d'aider les communes à l'implantation de ces bornes électriques.
4. De confier par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules (SDIRVE) au SIEA ;

Il informe également que les bornes appartiendraient à la commune, avec un reversement du coût de l'utilisation. L'entretien resterait à la charge du SIEA . Frais annuel restant à la charge de la commune environ 1 000€.

Il demande aux conseillers de s'exprimer sur les 4 points cités ci-dessus :

Voté avec 1 abstention et 17 voix pour : - l'adhésion au groupement

Voté avec 1 abstention et 17 voix pour : - la modification des statuts de SIEA

Voté avec 1 abstention et 17 voix pour : - autoriser le syndicat au fond de concours

Voté avec 1 abstention et 17 voix pour : - valider le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules

11. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Monsieur le Maire rappelle la nomination de Monsieur Pierre CHAUDET, au sein du conseil municipal.

Il fait savoir que ce dernier souhaite intégrer la commission « urbanisme-Voirie » et « Patrimoine »

Voté favorable à l'unanimité.

12. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS

Rapporteur : M. MANCINI Cédric

Il rappelle l'exposition de tableaux Dombiste de Jacky Augagneur et l'œuvre écrite de Michel VERRIER, « un secret bien gardé », qui aura lieu à la bibliothèque le Samedi 6 juillet 2024. De belles œuvres sont exposées, à découvrir.

Informe que ce roman est illustré par le peintre Jacky AUGAGNEUR, et précise qu'une rencontre dédicace aura lieu de 10h30 à 12h, le même jour à la bibliothèque.

Rapporteur : Fabien POTIN

Il donne un compte rendu de la réunion du 25 juin, qu'il a eu, en présence de Solène RIGAUD, agence départementale de l'Ingénierie, M TERRY du département de l'Ain, de Monsieur le Maire, Guy Minassian et de la secrétaire générale, sur le choix à envisager concernant les travaux de cheminement doux.

Il a été préconisé par le Département, la réalisation de travaux de plateaux surélevés sur la RD 17 – en raison du flux important de véhicules. Coût pour deux plateaux : 54 650.00 HT.

Un abaissement de la vitesse passage en zone 50 Kms/H jusqu'à l'intersection chemin des Oliviers est à prévoir.

Un déplacement des panneaux « entrée et sortie » du village est également à prévoir.

Un abaissement de la vitesse -centre du village à la Caserne des Pompiers, est également envisageable.

Concernant la route du pont rouge et la rue des écoles le projet sera finalisé avec les travaux des abords de l'église.

Fin juillet, des éléments seront apportés au dossier, afin de connaître les subventions possibles pour ces aménagements.

Monsieur le Maire informe qu'il serait souhaitable de faire ces travaux afin d'uniformiser l'ensemble des cheminements doux, par des voies piétonnes, pour les personnes à pied, poussette, vélos.

Rapporteur : M. Guy MINASSIAN

Finances plutôt saines pour ces 6 mois écoulés. Seuls deux points seront à revoir, le coût de l'énergie et du personnel titulaires – cotisations

Rapporteur : M. Quentin RUEZ

Il rappelle la réunion publique qui aura lieu le 26 août sur la fibre.

Le pot d'accueil des nouveaux arrivant aura lieu le 7 septembre, avec l'ensemble des associations.

Le bulletin intermédiaire sortira fin juillet.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Les travaux d'enrobés – chemin du château de Varax et chemin de Servisey vont commencer semaine 37

Informe qu'une demande sur l'application T'Chap (interne aux élus) émanant de la Gendarmerie à été formulée.

Une information sur une dizaine des bonbonnes de protoxyde d'azote trouvées sur la commune va paraître sur les réseaux sociaux et panneaux d'affichage, rappelant la dangerosité de l'usage de ce gaz.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 16 septembre 2024

La séance est levée à 22h30